



SAVVI

**Service d'Accompagnement
des Victimes de Violence
Intrafamiliales**



COLMAR : 03 89 41 58 17 • MULHOUSE : 03 89 45 40 89

L'agrément d'aide aux victimes a été conféré à l'Association en 2005.

POUR QUI ?

- Les personnes victimes de violences physiques et/ou psychologiques
- Les personnes victimes de menaces mettant en péril leur intégrité physique pour qui l'auteur des violences est un membre ou ex-membre de la famille.

C'est aussi la prise en compte des effets indirects de la violence conjugale sur les enfants et un travail de la relation parent/enfant dans ce contexte.

POURQUOI ?

Assurer :

- Un accueil, une écoute au cours d'entretiens individuels, confidentiels (exploration de la situation globale, identification des besoins et des priorités)
- Un accompagnement sur mesure dans les différentes démarches (hébergement, avocat, service social...)
- Un soutien en groupe de paroles animé par une psychologue et une intervenante sociale.

DANS QUEL BUT ?

- Accompagner dans la prise de conscience et la reconstruction.
- Susciter une autre possibilité relationnelle pour ne plus se sentir seul.



COLMAR

4 rue de la 5^e Division Blindée

03 89 41 58 17

association@asfmr68.fr

www.facebook.com/asfmr68

www.asfmr68.org



Conseil Général
Haut-Rhin



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



MULHOUSE

msa santé
famille
retraite
services



DELEGATION RÉGIONALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ



Une force pour
la famille
CSF
Collaboration Opérationnelle Des Femmes

